

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2022/04/01/2022031527/justel>

Dossier numéro : 2022-04-01/02

Titre

1 AVRIL 2022. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 novembre 2020 relatif à la composition et au fonctionnement de la cellule de coordination du commissaire COVID-19 et de la commissaire adjointe COVID-19

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 07-04-2022 page : 27802

Entrée en vigueur : 17-04-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 2 de l'arrêté royal du 13 novembre 2020 relatif à la composition et au fonctionnement de la cellule de coordination du commissaire COVID-19 et de la commissaire adjointe COVID-19, les mots " 16 et 17 " sont remplacés par les mots " 16, 17 et 18 ".

[Art. 2](#). Le Premier Ministre, le Ministre ayant la Santé publique dans ses attributions et le Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.